



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES



DECISION n° 117/19/DG/CNPS DU 15 JANVIER 2019

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ, OBJET DE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 35/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 13 DECEMBRE 2018 POUR LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DE CERTAINS BATIMENTS DE LA CNPS EN DIX LOTS INDEPENDANTS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU l'Ordonnance n°73/17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n°84/006 du 04 juillet 1984 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 35/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 13 décembre 2018 ;
- VU le procès-verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 24 janvier 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les entreprises, ci-après désignées, sont déclarées adjudicataires de l'Appel d'Offres ci-dessus visé :

LOTS	SOUSSIONNAIRES	MONTANT (FCFA)	DELAIS	OBSERVATIONS
1	NICAM, BP 15270 DOUALA	89 985 060	36 mois	Attribué
2	/	/	/	Infructueux
3	/	/	/	Infructueux
4	NICAM, BP 15270 DOUALA	128 787 480	36 mois	Attribué
5	REPRO SERVICE, BP 1470 YAOUNDE	36 000 000	36 mois	Attribué
6	GECE SARL, BP 24 GAROUA	17 055 000	36 mois	Attribué
7	GECE SARL, BP 24 GAROUA	47 590 308	36 mois	Attribué
8	IBEAC MAXI CLEAN, BP 15468 DOUALA	31 482 000	36 mois	Attribué
9	REPRO SERVICE, BP 1470 YAOUNDE	19 080 000	36 mois	Attribué
10	ALKAN, BP 15270 DOUALA	50 753 240	36 mois	Attribué

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliation :

- PCA/CNPS
- ARMP ;
- P/CIPM
- Affichage ;
- Archives.